



## COMMUNE de MORTEMART

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 26 juin 2024 à 19h00

Convocation du 18 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la commune de MORTEMART dûment convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Maire.

Présents : M<sup>me</sup> Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M. Didier CAILLAUD, M<sup>me</sup> Eva SALA, M<sup>me</sup> Odette ROBUCHON, M<sup>me</sup> Mireille GRANDIN, M. Sylvain GRANDIN.

Absents excusés : M<sup>me</sup> Nathalie TROUILLET donnant procuration à M<sup>me</sup> Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M<sup>me</sup> Jane-Lola SEBAN, M. Dominique DESERT.

Nombre de conseillers :

En exercice : 09

Présents : 06

Votants : 07

A été élu secrétaire de séance : M. Sylvain GRANDIN

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2024 est arrêté à l'unanimité des membres votants.

L'ordre du jour est consacré aux points suivants :

#### **OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ALIENATION D'UN CHEMIN COMMUNAL**

M. Nicolas BALOTTE, gérant de la SCI LES VILLARDS, ayant exprimé le souhait de faire l'acquisition d'une partie du chemin communal qui borde le parking du Golf et s'étant engagé par écrit à régler tous les frais liés aux modalités de cette transaction, Madame la Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour y donner suite. En effet, il convient de lancer une enquête publique obligatoire en pareil cas afin de constater la désaffectation du dit-chemin et de procéder à son aliénation. Il est également nécessaire de faire intervenir un géomètre pour effectuer le bornage correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin communal au lieu-dit « Les Villards », autorise Mme la Maire à recruter un Commissaire-Enquêteur, à faire procéder au bornage et à mener à bien cette procédure d'aliénation.

Vote : 7 pour

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA POSTE AGENCE COMMUNALE (LPAC)**

Madame la Maire rappelle la délibération du 12 novembre 2013 par laquelle le Conseil Municipal a décidé, sur proposition de La Poste, de la création d'une Agence Postale Communale. Une convention a été signée avec La Poste pour 9 ans, soit de 2014 à 2023, suivie d'un avenant la prolongeant pour 1 an jusqu'en 2024. Arrivée à son terme, La Poste a souhaité la reconduire.

Madame la Maire donne lecture de la nouvelle convention proposée par la Poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, et compte tenu de l'intérêt du maintien de ce service à la population, décide de renouveler cette convention pour une durée de 9 ans.

Vote : 7 pour

Madame la Maire indique, par ailleurs, les nouveaux horaires du bureau, désormais dénommé « La Poste Agence Communale » :

Lundi : 13h30 à 17h00

Mardi : 13h30 à 17h00

Mercredi : 13h30 à 16h30

Jeudi : 13h30 à 17h00

### FIXATION DU LOYER POUR DEUX ATELIERS D'ARTISTES

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réviser le montant des loyers et cautions de 2 ateliers d'artiste (72 m<sup>2</sup> chacun), actuellement vacants.

Elle propose que le loyer mensuel soit établi à 250,00 € hors charges et la caution, qui est restituée après l'état des lieux de sortie, à 250,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer ces 2 tarifs.

Vote : 7 pour

### COTISATIONS 2024

Madame la Maire présente l'appel de cotisation de différents organismes :

- Bellac Mézières Personnes Agées et/ou Handicapées (BMPAH) à 2,35 € par habitant, soit 293,75 €
- Société de Protection des Animaux à 1.20 € par habitant, soit 151.20 €
- Les Plus Beaux Villages de France à 1 200,00 € pour moins de 300 habitants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue ces cotisations aux organismes demandeurs.

Vote : 7 pour

### SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Madame la Maire énumère les diverses demandes de subvention reçues afin de les étudier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et en fonction des contraintes budgétaires de la commune, alloue une subvention aux 3 associations suivantes :

- Sapeurs-pompiers de Val d'Issoire : 100.00 €. Il s'agit de la reconduction annuelle du soutien de la commune.

Vote : 7 pour

- Coopérative Scolaire RPI Nouic/Val d'Issoire : 50,00 €. La commune s'était engagée à cette modeste contribution au fonctionnement du RPI avec lequel des coopérations se sont mises en place.

Vote : 7 pour

- Mortemart Tourisme en Limousin : 250,00 €. Cette cotisation est destinée à aider l'association à financer la 1<sup>ère</sup> édition d'envergure des « Médiévales de Mortemart ».

Vote : 6 pour

Madame Eva SALA ne prend pas part au vote car elle est membre du CA collectif de l'association, au nom duquel elle exprime ses remerciements à la municipalité.

### DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget assainissement de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits comme suit :

Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
Chapitre/article	Libellé	Montant	Chapitre/article	Libellé	Montant
011/61523	Entretien et réparations	110 €	67/671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	110 €
Total		110 €	Total		110 €

Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
Chapitre/article	Libellé	Montant	Chapitre/article	Libellé	Montant
042/6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	2 €	011/61523	Entretien, réparations réseaux	2 €
Total		2 €	Total		2 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale approuve ces virements de crédits.

Vote : 7 pour

## QUESTIONS DIVERSES

### RESTAURATION DU CLOCHER

Une réunion de travail se tiendra à la Mairie le 4 juillet 2024 avec Monsieur Luc JOUDINAUD, l'architecte du Patrimoine retenu pour mener à bien la restauration du clocher et les services de la DRAC en charge de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

### CONTRATS DES EMPLOYES COMMUNAUX

Le contrat de travail de Monsieur Balthazar DEBARD est reconduit pour 1 année jusqu'au 07 juillet 2025.

Le contrat de travail de Madame Catherine MAZUEL est reconduit pour 6 mois jusqu'au 31 décembre 2024.

### PIGEONS

La convention signée avec la FREDON en vue de l'éradication des pigeons a donné lieu à la mise en place de cages-pièges qui à ce jour ne donnent pas satisfaction. D'autres solutions sont en cours d'évaluation.

### PETITION VITESSE

A la suite de la pétition relative à la vitesse qui reste excessive dans la traversée du bourg, de nombreux contacts ont été pris auprès des services de l'Etat, du département et de la gendarmerie. Des propositions chiffrées de solutions sont attendues et une réunion d'échanges sera organisée pour les examiner.

### MANIFESTATIONS ESTIVALES

Poursuite des expositions-vente d'artisans d'art dans les salles polyvalentes jusqu'en septembre et des visites hebdomadaires de groupes américains jusqu'à fin octobre.

- ✓ Marché d'été du 05 juillet au 30 août les vendredis matin sous la halle. 15 exposants : 10 de produits de bouche et 5 artisans.
- ✓ Festival du Haut-Limousin (Balade patrimoine, dîner dans le cloître des Augustins, concert Vivaldi dans l'église : samedi 20 juillet.
- ✓ Concours de peinture et séance de dédicace d'Odile Rebeyrat : dimanche 21 juillet.
- ✓ Théâtre « l'Apollon de Bellac » produit par le Collectif Or Normes et La Digitale : dimanche 04 août.
- ✓ Brocante professionnelle : dimanche 11 août.
- ✓ Visites commentées à l'occasion des Journées Européennes du patrimoine : 21 et 22 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.

La parole est donnée au public.

Madame Huguette Colombeau a bien noté que l'horloge située sur le bâtiment communal 2 place Royale a été remise en place après restauration et qu'elle indique l'heure. Cependant, elle s'interroge sur l'absence de sonnerie de la cloche.

Madame la Maire précise que l'entreprise Bodet a informé la commune en fin d'intervention qu'elle n'était pas en mesure de terminer son travail, les accessoires nécessaires au tintement ayant été oubliés (corps électrique de tintement, bras de tintement, coffret de répartition, etc..). Une seconde intervention avec nacelle va devoir être reprogrammée.

La Maire,

Le Secrétaire de séance,

  


Marie-Catherine BARRET-BONNIN



Sylvain GRANDIN